
Fiche de poste — Directeur Général

1. Identification du poste

Entreprise	Régie des Voies Aériennes — RVA SA
Poste	Directeur Général
Nature du mandat	Actif (fonction exécutive)
Organe	Conseil d'administration
Famille sectorielle	Transports et infrastructures

2. Mission

Le Directeur Général assure la gestion journalière de la Société et l'exécution des décisions du Conseil d'administration, auquel il rend compte. Investi des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social, il représente la Société vis-à-vis des tiers et conduit la performance opérationnelle de l'entreprise. La Société a pour objet la gestion des aéroports et la sécurité de la navigation aérienne.

3. Attributions principales

- Assurer la gestion journalière de la Société et l'exécution des décisions du Conseil d'administration.
- Exercer les pouvoirs les plus étendus pour engager la Société dans la limite de l'objet social.
- Représenter la Société dans ses rapports avec les tiers, notamment en justice.
- Piloter la performance et rendre compte au Conseil au moyen d'indicateurs.
- Mettre en œuvre les orientations stratégiques arrêtées par le Conseil.

4. Compétences attendues

Management et leadership 30 %

- Assurer la gestion journalière de la Société et l'exécution des opérations.
- Organiser, animer et mobiliser les équipes autour des objectifs.
- Conduire la transformation et le redressement de l'entreprise.
- Anticiper et gérer les crises et assurer la continuité d'activité.
- Piloter par les résultats et rendre compte des indicateurs de performance.
- Veiller à la sûreté, à la sécurité et à la continuité des services de navigation aérienne.

Compétence sectorielle (aéroportuaire) 25 %

- Piloter la gestion des aéroports, la navigation aérienne et les services aéroportuaires.
- Maîtriser les enjeux techniques et réglementaires du secteur : infrastructures aéroportuaires, navigation aérienne, sûreté, sécurité et normes internationales.
- Négocier et gérer les partenariats et les projets aéroportuaires.
- Proposer des innovations et améliorer la performance du secteur d'activité.
- Veiller au respect des normes de l'aviation civile (OACI) et des exigences de sûreté et de sécurité.
- Connaître les gestionnaires d'aéroports et prestataires aéronautiques et positionner l'entreprise.

Finance et stratégie 20 %

- Élaborer et proposer le budget, les états financiers de synthèse et le plan de financement.
- Décliner la stratégie du Conseil en plans d'action opérationnels et en objectifs chiffrés.
- Piloter la performance financière et la trésorerie de la Société.
- Suivre les redevances aéronautiques et l'équilibre économique des services aéroportuaires.

Gouvernance, délibérations et éthique 15 %

- Exécuter les décisions du Conseil dans le respect des statuts et du cadre légal.
- Préparer et documenter les dossiers soumis au Conseil et à l'Assemblée générale.
- Prévenir les conflits d'intérêts et respecter les conventions réglementées.
- Rendre compte de sa gestion au Conseil d'administration.

Posture et comportements 10 %

- Faire preuve d'intégrité et d'exemplarité dans la conduite de la gestion.
- Exercer un leadership mobilisateur et orienté résultats.
- Décider avec discernement sous contrainte et en situation d'incertitude.
- Respecter les obligations de discrétion, de réserve et de redevabilité.

5. Profil recherché

- Être de nationalité congolaise.
- Avoir au moins 25 ans et au plus 70 ans au 31 décembre 2026.
- Expérience requise : 5 ans d'expérience pertinente pour un diplôme de maîtrise, DEA ou doctorat ; 7 ans pour une licence ; 10 ans pour un graduat ; 15 ans en cas d'autoformation.
- Expérience confirmée de direction générale ou de fonction exécutive de premier plan.
- Capacité de pilotage, de conduite du changement et d'obtention de résultats mesurables.
- Une expérience du secteur aéroportuaire, de l'aviation civile ou des infrastructures de transport constitue un atout déterminant.

6. Conditions d'exercice

- Contrat de mandat signé avec l'État, représenté par le Ministre du Portefeuille, avant l'entrée en fonction.
- Rémunération de base et primes fixées par l'Assemblée générale selon les résultats (décret n°13/055, articles 10 et 11).
- Obligations de discrétion et de réserve ; respect des conventions réglementées prévues par les statuts.
- Interdiction d'emprunts, découverts ou cautionnements personnels auprès de la Société, dans les conditions prévues par les statuts.
- Ne pas exercer de mandat politique (Député, Sénateur,...)
- Ne pas exercer une activité commerciale similaire ou concurrente à l'objet social de la RVA SA

[Postuler ici](#)

La présente fiche de poste décrit les principales missions et responsabilités attachées à la fonction. Elle ne revêt

pas un caractère exhaustif et pourra évoluer en fonction des besoins de l'activité, des orientations stratégiques de l'entreprise ainsi que des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables.